



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

**Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement 658 :**

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 9 mars 2021, **le règlement No 658** modifiant le règlement No 585 sur les permis et certificats et ayant pour objet de régir la mise en place d'un certificat d'occupation annuel pour l'usage de résidence de tourisme sur le territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 9<sup>ème</sup> jour d'avril 2021

  
Geneviève Morin  
Secrétaire trésorière Adjointe

Le 9 avril 2021